VILLE DE
VAUVERT

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Service finances

D-2607-003761

ARRÊTÉ n° 2026/07/1366

Objet : Régie de recettes des festivités – cessation de fonction madame Mélodie Muzalski mandataire ;

Le maire de la commune de Vauvert

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R.1617-1 et suivants ;

VU Le décret n° 2006-779 du 3 juillet 2006 qui porte attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire pour les fonctions de régisseur d'avances et de recettes ;

VU la délibération n°2026/03/037 en date du 30 mars 2026, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L 2122-22 susvisé et notamment pour décider des créations et modifications des régies ;

VU La décision n° 2011/04/110 en date du 14 avril 2011 instituant une régie de recettes pour des droits d'entrée festivités ;

VU la décision n° 2012/06/231 en date du 27 juin 2012 relative à l'annulation de deux modes de recouvrement pour l'encaissement des recettes ;

VU la décision n° 2019/07/269 en date du 12 juillet 2019 relative à la modification du libellé de la régie de recettes pour la dénommer « festivités » et extension des produits encaissés ;

VU la décision n° 2020/02/43 en date du 19 février 2020 relative à l'extension des produits encaissées ;

VU la décision n° 2023/02/28 en date du 13 février 2020 relative à l'extension des produits encaissées ;

VU la décision n° 2023/05/190 en date du 25 mai 2023 relative à l'extension des produits encaissées ;

VU la décision n° 2024/06/232 en date du 28 juin 2024 relative à l'extension des produits encaissées ;

VU l'arrêté n°2024/08/1399 en date du 8 août 2024 relatif à la nomination d'un régisseur titulaire ;

VU l'arrêté n°2025/07/1464 en date du 17 juillet 2025 relatif à la nomination d'un mandataire ;

VU l'arrêté n°2025/08/1652 en date du 18 août 2025 relatif à la nomination d'un mandataire suppléant ;

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 16 juin 2026 ;

CONSIDERANT la sortie des effectifs de madame Mélodie Muzalski

ARRÊTE

Article 1 : Madame Mélodie Muzalski cesse ses fonctions de mandataire de la régie de recettes des festivités.

Article 2 : La direction générale des services de la mairie et Monsieur le comptable assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vauvert, le 15 JUIL. 2026

Le maire,

MAIRIE de VAUVERT (Gard)

Nicolas Meizonnet

Bon pour acceptation
Signature du mandataire
Précédée de la formule manuscrite
« Vu pour acceptation »
Mélodie Muzalski

Vu pour acceptation
Muzalski
Mélodie

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- *son dépôt en préfecture le*..... 15 JUIL. 2026
- *sa notification le*.....
- *sa publication le*..... 15 JUIL. 2026....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire, par délégation
Le directeur administratif des services
Benoît Quelbe